

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-100-17RPOSAEP-DE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016

présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

EXERCICE
2016

Document établi le 20 sept 2017

Présenté au Conseil Communautaire le
28 Septembre 2018

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
■	POSTES DE RELEVEMENT	12
■	GLOSSAIRE	12
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	13
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	13
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	13
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	15
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	16
■	RECETTES D'EXPLOITATION	18
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	27
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	28
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	29
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2016.....	29
■		29
■	ETAT DE LA DETTE.....	29
■	AMORTISSEMENTS REALISES	29
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	30
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	31
■	MONTANTS NON RECOUVRES.....	31
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	31
■	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	32
■	PRIX GLOBAL SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES	32

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES regroupe 19 communes : BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, CAIXAS, CALMEILLES, CAMELAS, CASTELNOU, FOURQUES, LLAURO, MONTAURIOL, OMS, PASSA, SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE, SAINT-JEAN-LASSEILLE, TERRATS, THUIR, TORDERES, TRESSERRE, TROUILLAS et VILLEMOLAQUE.

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif sont les suivantes : BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, CALMEILLES, CAMELAS, CASTELNOU, FOURQUES, LLAURO, OMS, PASSA, SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE, SAINT-JEAN-LASSEILLE, TERRATS, THUIR, TORDERES, TRESSERRE, TROUILLAS et VILLEMOLAQUE.

Les communes de CAIXAS et MONTAURIOL n'ont pas d'assainissement collectif.

Par convention avec PMCA, la Communauté de Communes traite la totalité des eaux usées de Llupia sur la station intercommunale de Thuir.

En 2016 la Communauté de Communes des Aspres compte une population DGF totale de 21 102 habitants * (* sachant que les communes de Caixas et Montauriol n'ont pas d'assainissement collectif, et que l'on comptabilise environ 1000 points d'assainissements autonomes sur le territoire).

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

• Mode de gestion au 31 décembre 2016

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2008. La durée initiale du contrat est de 8 ans. Le contrat a été prolongé d'une année : il a donc pris fin le 31 décembre 2016.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations des abonnés
Mise en service	des branchements, des installations
Entretien	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil, systèmes de télégestion et de télésurveillance
Renouvellement	des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	curage hydrodynamique

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements dans le cadre des travaux de renouvellement des collecteurs réalisés par la collectivité, des clôtures, des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
Travaux	Renforcement-modification ou construction des réseaux et des équipements publics d'assainissement (stations de relevage ou d'épuration)

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	2016	Variation N/N-1
Nombre d'abonnements domestiques	9 505	9 702	9 969	+ 2,75%

• Répartition des abonnés par commune

	2015	2016	Evolution
BANYULS-DELS-ASPRES	658	660	0,3%
BROUILLA	634	667	5,2%
CALMEILLES	45	47	4,4%
CAMELAS	166	168	1,2%
CASTELNOU	137	136	-0,7%
FOURQUES	607	621	2,3%
LLAURO	184	187	1,6%
MONTAURIOL	0	1	0%
OMS	121	119	-1,7%
PASSA	392	422	7,7%
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE	71	72	1,4%
SAINT-JEAN-LASSEILLE	609	642	5,4%
TERRATS	343	360	5%
THUIR	3675	3753	2,1%
TORDERES	67	67	0%
TRESSERRE	472	476	0,8%
TROUILLAS	952	993	4,3%
VILLEMOLAQUE	569	578	1,6%
Total	9702	9969	2,75%

■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2014	2015	2016	Variation
- aux abonnés domestiques	952 710	929 065	963 422	+3,7%
- aux abonnés non domestiques				
Total des volumes facturés	952 710	929 065	963 422	+3,7%
Volume Vente en gros à Llupia	95 329	98 789	97 957	-0,84%

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

• Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2014	2015	2016	Variation
Réseau séparatif	148,724	150,167	151,281	+0,74 %

- *Ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie*

100% des réseaux sont en séparatif.

Néanmoins, bassin d'orage en entrée de STATION traitant les effluents de Thuir, Lllupia, Ste Colombe de la Commanderie et Terrats.

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 14 ouvrages d'épuration.

Pour tous ces ouvrages le **taux de boues évacuées en filières conformes** est de 100%.

- *Station d'épuration BANYULS DELS ASPRES*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : BANYULS-DELS-ASPRES

Capacité nominale : 3 400 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit	DBO5
Capacité	225 m³/j	207 kg/j

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : TECH

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	12	25		80			50	conforme	conforme
DCO	12	90		75			250	conforme	conforme
MES	12	35		90			85	conforme	conforme

Le fonctionnement de la station d'épuration de Banyuls dels Aspres est déclaré conforme par la Police de l'Eau en performance aux exigences de la directive ERU et aux exigences locales pour l'année 2016.

- *STEP de BROUILLA*

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : BROUILLA

Lieu-dit : Las Millères

Capacité nominale : 1 500 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit	DBO5
Capacité	250 m³/j	90 kg/j

Prescriptions de rejet

du 16/10/1996

Milieu récepteur du rejet : TECH

Canalisation DN 200 sur 200 m.

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	2	25		60			50	conforme	
DCO	2	125		60			250	conforme	
MES	2	35		50			85	conforme	

Le fonctionnement de la station d'épuration de Brouilla n'a pas fait l'objet d'un avis de conformité pour l'année 2016 de la part de la Police de l'Eau.

• STATION CALMEILLES

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CALMEILLES

Capacité nominale : 150 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit	DBO5
Capacité	22m³/j	9 kg/j

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : Rivière La Canterrane

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	1	35		60			50	conforme	
DCO	1			60			250	conforme	
MES	1			50			85	conforme	

Le fonctionnement de la station d'épuration de Calmeilles n'a pas fait l'objet d'un avis de conformité pour l'année 2016 de la part de la Police de l'Eau.

• STEP CAMELAS, CASTELNOU

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CASTELNOU

Lieu-dit : Pla de RAYA

Capacité nominale : 900 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit	DBO5
Capacité	150 m³/j	54 kg/j

Prescriptions de rejet

du 13/05/1993

Milieu récepteur du rejet : Le Castelnou

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	1	30		60			50	conforme	
DCO	1	90		60			250	conforme	
MES	1			50			85	conforme	

Le fonctionnement de la station d'épuration de Camélas/Castelnou n'a pas fait l'objet d'un avis de conformité pour l'année 2016 de la part de la Police de l'Eau.

• STEP FOURQUES

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : FOURQUES

Lieu-dit : La Cugullade

Capacité nominale : 1 833 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	110 kg/j	185 m³/j

Prescriptions de rejet

du 04/05/1992

Milieu récepteur du rejet : Réart.

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	2	30		60			50	conforme	conforme
DCO	2	90		60			250	conforme	conforme
MES	2			50			85	conforme	conforme
NTK	2	40						conforme	conforme

Le fonctionnement de la station d'épuration de Fourques est déclaré conforme par la Police de l'Eau en performance aux exigences de la directive ERU et aux exigences locales pour l'année 2016.

• STEP LLAURO

Traitement des effluents

Type de station : biologique à culture fixée

Commune d'implantation : LLAURO

Capacité nominale : 600 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	36 kg/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : rivière l'Ille

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	1	25		60			50	conforme	
DCO	1	125		60			250	conforme	
MES	1	-		50			85	conforme	

Le fonctionnement de la station d'épuration de Llauro n'a pas fait l'objet d'un avis de conformité pour l'année 2016 de la part de la Police de l'Eau.

- **STEP OMS**

Traitement des effluents

Type de station : Décanteur digesteur

Commune d'implantation : OMS

Capacité nominale : 315 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	21 kg/j	52 m³/j

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : ruisseau de Calmeilles

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	1	35		60			70	conforme	
DCO	1	200		60			400	conforme	
MES	1	-		50			85	conforme	

Le fonctionnement de la station d'épuration de Oms n'a pas fait l'objet d'un avis de conformité pour l'année 2016 de la part de la Police de l'Eau.

- **STATION ST JEAN-LASSEILLE**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : SAINT-JEAN-LASSEILLE

Lieu-dit : las Calsades

Capacité nominale : 1 300 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	78 kg/j	260 m³/j

Prescriptions de rejet

du 25/05/1994

Milieu récepteur du rejet : Le Tech

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhibitoire (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	2	25		60			50	Non conforme	
DCO	2	125		60			250	conforme	
MES	2	35		50			85	Non conforme	

Le fonctionnement de la station d'épuration de Saint Jean Lasseille est déclaré conforme par la Police de l'Eau en performance aux exigences de la directive ERU et aux exigences locales pour l'année 2016.

• STATION THUIR, LLUPIA, STE COLOMBE, ET TERRATS

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : THUIR

Lieu-dit : La Prade

Capacité nominale : 15 033 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	902 kg/j	2635 m³/j

Prescriptions de rejet

du 22/12/1994

Milieu récepteur du rejet : ravin de l'Adou affluent de la Basse

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	24	25		80			50	Non conforme	Non conforme
DCO	24	125		75			250	Non conforme	Non conforme
MES	24	35		90			85	Non conforme	Non conforme
NTK	12	-						-	
NGL	12	15		70				conforme	conforme

Le fonctionnement de la station d'épuration de Fourques est déclaré non conforme par la Police de l'Eau en performance aux exigences de la directive ERU et aux exigences locales pour l'année 2016 du fait de dépassement réhibitoire des paramètres MES, DCO et DBO5.

• STEP TORDERES

Traitement des effluents

Type de station : Décanteur digesteur

Commune d'implantation : TORDERES

Capacité nominale : 160 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	9,6 kg/j	32

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : rivière l'Ille.

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	1	35		-			50	conforme	
DCO	1			-			250	conforme	
MES	1			-			85	conforme	

Le fonctionnement de la station d'épuration de Tordères n'a pas fait l'objet d'un avis de conformité pour l'année 2016 de la part de la Police de l'Eau.

• **STEP NIDOLERES (TRESSERRE)**

Traitement des effluents

Type de station : Décanteur digesteur

Commune d'implantation : TRESSERRE

Lieu-dit : Nidolères

Capacité nominale : 150 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	9 kg/j	30 m³/j

Prescriptions de rejet

Milieu récepteur du rejet : non défini - infiltration.

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	1	35		60			50	Non conforme	
DCO	1			60			250	Non conforme	
MES	1			50			85	conforme	

Le fonctionnement de la station d'épuration de Nidolères n'a pas fait l'objet d'un avis de conformité pour l'année 2016 de la part de la Police de l'Eau.

• **STEP TRESSERRE**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : TRESSERRE

Lieu-dit : Camps de la Case

Capacité nominale : 1 220 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	73,2 kg/j	160 m³/j

Prescriptions de rejet

du 09/07/1990

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Rière

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réduisant (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	2	30		60			50	Conforme	Conforme
DCO	2	90		60			250	Conforme	Conforme
NTK	2	40		-			-	Conforme	Conforme

Le fonctionnement de la station d'épuration de Tresserre est déclaré conforme par la Police de l'Eau en performance aux exigences de la directive ERU et aux exigences locales pour l'année 2016.

• **STEP TROUILLAS**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : TROUILLAS

Capacité nominale : 4000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	240 kg/j	1115 m³/j

Prescriptions de rejet

du 21/02/2011

Milieu récepteur du rejet : La Canterrane

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	12	25		80			50	conforme	conforme
DCO	12	125		75			250	conforme	conforme
MES	12	35		90			85	conforme	conforme

Le fonctionnement de la station d'épuration de Trouillas est déclaré conforme par la Police de l'Eau en performance aux exigences de la directive ERU et aux exigences locales pour l'année 2016.

• **STATION VILLEMOLAQUE et PASSA**

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : VILLEMOLAQUE

Capacité nominale : 5000 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	300 kg/j	850 m³/j

Prescriptions de rejet

du 13/10/2009

Milieu récepteur du rejet : Réart

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)	Conformité générale annuelle	Conformité Police de l'eau
DBO5	12	25		70			50	conforme	
DCO	12	125		75			250	conforme	
MES	12	35		90			85	conforme	

Le fonctionnement de la station d'épuration de Villemolaque-Passa est déclaré conforme par la Police de l'Eau en performance aux exigences de la directive ERU et aux exigences locales pour l'année 2016.

■ POSTES DE RELEVEMENT

Le service gère 34 postes de relèvement.

Nom du Poste	Commune
PR – Carignan	Banyuls dels Aspres
PR – Tramontane	Banyuls dels Aspres
PR – Principal	Brouilla
PR – Jardin del conte	Brouilla
PR – Plein ciel	Brouilla
PR – Castelnou	Castelnou
PR – Bellecroze	Camélas
PR – Rue des Lauriers	Fourques
PR – Mairie	Fourques
PR – Rte de Montauriol	Fourques
PR – passage à gué	Fourques
PR – Principal/Pla Riu Majou	Fourques
PR – Principal	Llauro
PR – Llupia DDE *	Llupia
PR – Monastir del camps	Passa
PR – Route de Tresserre	Passa
PR – Lotissement PR principal	St Jean Lasseille
PR – Lotissement rond-point	St Jean Lasseille
PR – Ste Colombe	Ste Colombe
PR – Rivière	Terrats
PR – Centre	Terrats
PR – Balcon des Aspres	Thuir
PR – Carbouneille	Thuir
PR – Chalandon	Thuir
PR – Cimetière	Thuir
PR – Z.A. Camélis	Thuir
PR – Locicero	Thuir
PR – Principal	Thuir
PR – Tordères	Tordères
PR – traverse de Thuir	Trouillas
PR – des Cafés	Trouillas
PR – Douches	Trouillas
PR – Principal – ancienne STEP	Trouillas
PR – ZA Pougerault	Trouillas

*ce PR, bien que situé sur la commune de Llupia, appartient au contrat de la CC Aspres car il permet de refouler les eaux de la commune de Terrats vers la STEP de Thuir.

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NTK : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

➤ L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/12/2014	Prix de l'assainissement, augmentation des parts fixe et variable, fixées à : - Part fixe : 35,50 € HT/an - Part variable : 0,63 € HT/m³.
10/12/2015	Prix de l'assainissement, augmentation des parts fixe et variable, fixées à : - Part fixe : 35,50 € HT/an - Part variable : 0,63 € HT/m³.
08/12/2016	Prix de l'assainissement, augmentation des parts fixe et variable, fixées à : - Part fixe : 35,50 € HT/an - Part variable : 0,63 € HT/m³.

➤ Le Délégué

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Au 1er janvier 2017, un nouveau contrat avec la société SAUR a été conclu. Les tarifs applicables en 2017 conduisent à une augmentation de 5,55% de la part exploitation, sur la base de la facture 120m³, par rapport aux tarifs du 1er janvier 2016.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA (10%).
En 2014, le taux de TVA a été porté à 10%.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte par commune*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est maintenant identique pour toutes les communes du service.

	1 ^{er} janv. 2016	1 ^{er} janv. 2017
BANYULS-DELS-ASPRES	0,1600	0,1550
BROUILLA	0,1600	0,1550
CAIXAS	0,1600	0,1550
CALMEILLES	0,1600	0,1550
CAMELAS	0,1600	0,1550
CASTELNOU	0,1600	0,1550
FOURQUES	0,1600	0,1550
LLAURO	0,1600	0,1550
MONTAURIOL	0,1600	0,1550
OMS	0,1600	0,1550
PASSA	0,1600	0,1550
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE	0,1600	0,1550
SAINT-JEAN-LASSEILLE	0,1600	0,1550
TERRATS	0,1600	0,1550
THUIR	0,1600	0,1550
TORDERES	0,1600	0,1550
TRESSERRE	0,1600	0,1550
TROUILLAS	0,1600	0,1550
VILLEMOLAQUE	0,1600	0,1550

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} janv 2016	1 ^{er} janv 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	15,79	25,00	+58,32%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,7148	0,6850	-4,17%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	35,5	35,5	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,63	0,63	0 %
Redevances et taxes				
	TVA	10%	10%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2016	1 ^{er} janv. 2017	Variation
Exploitant	101,57	107,20	5,55
Collectivité	111,10	111,10	0,00
TVA	21,27	21,83	2,65
Total [€ TTC]	233,93	240,13	2,65

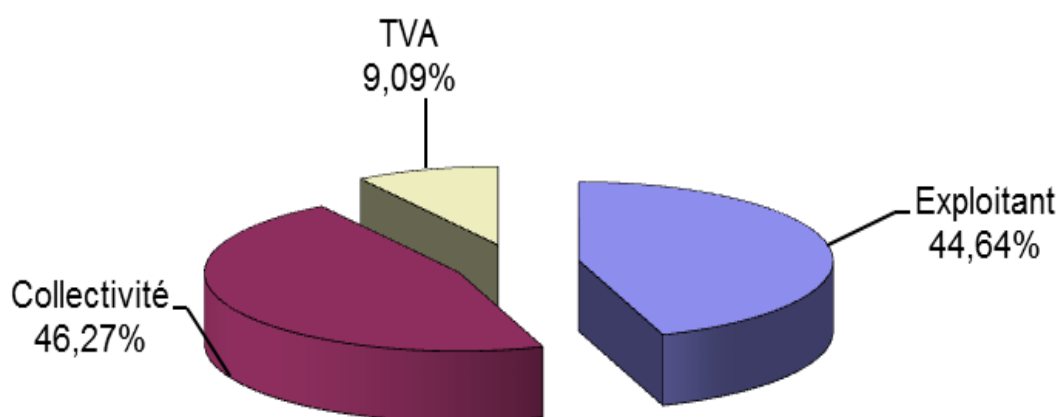
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,65%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,94 €/m³ pour 2016

2,00 €/m³ pour 2017

Répartition au 1er janvier 2017



■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} janv. 2016	1 ^{er} janv. 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	15,79	25,00	+58,32%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,7148	0,6850	-4,17%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	35,5	35,5	0 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,63	0,63	0 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1600	0,155	-3,13
	TVA	10%	10%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2016	1 ^{er} janv. 2017	Variation
Exploitant	101,57	107,20	5,54
Collectivité	111,10	111,10	0,00
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,2	18,6	3,13
TVA	23,19	23,69	2,17
Total [€ TTC]	255,06	260,59	2,17

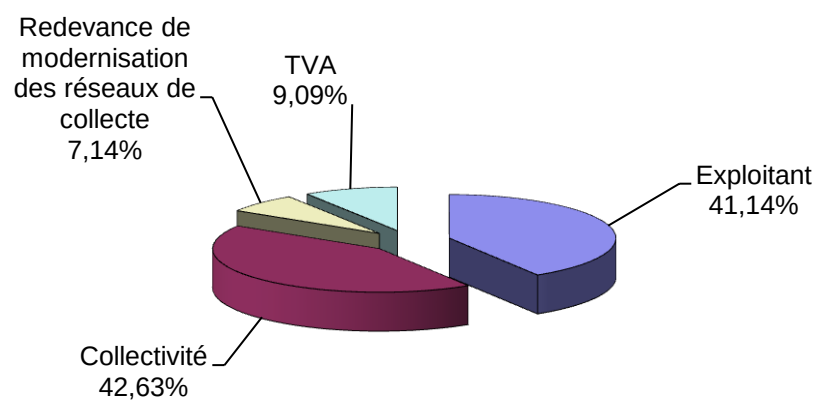
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,17 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,12 €/m³ pour 2016

2,17 €/m³ pour 2017

Répartition au 1er janvier 2017



■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2015	2016	Variation
Redevances eaux usées domestiques	783 903,35 €	795 451,56	+ 1,47 %
Part PMCU	46 686 €	63 828,00	+ 36,72 %

Total recettes liées à la facturation des abonnés	830 589,35 €	859 279,56	+ 3,45%
---	--------------	------------	---------

Autres recettes PFAC	266 791,92 €	426 749,08	+59,96%
Primes d'épuration	100 893,64 €	100 779,93	- 0,11 %
Aide à la bonne gestion des boues	-	-	-
Subvention AE /CG	71 812,02 €	419 044,79	+483,53%
Participation PMCU Step		490 000,00	-
TVA sur travaux	149 191,73 €	416 117,73	+178,91%

Total recettes	1 419 278,66 €	2 711 971,09	+ 91,08%
----------------	----------------	--------------	----------

• Recettes de l'exploitant

	2015	2016	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	716 344,00 €	886 160,98 €	+23,71%

Total recettes liées à la facturation des abonnés	716 344,00 €	886 160,98 €	+23,71%
---	--------------	--------------	---------

Travaux branchements	34 600,00 €	33 600,00 €	-2,89%
----------------------	-------------	-------------	--------

Total des recettes exploitant	750 944,00 €	919 760,98 €	+22,48%
-------------------------------	--------------	--------------	---------

Dans le cadre du d'affermage, l'exploitant a l'obligation de renouvellement de matériel (hors branchements) pour un montant moyen annuel lissé de : **99 263 €**
(Liste des travaux réalisés en 2016 ci-dessous)

SUR LES OUVRAGES

Relevage – BANYULS DELS ASPRES – Carignan

- La pompe n°2 de relevage a été renouvelée (intégrée aux travaux de protocole de fin de contrat).

BANYULS DELS ASPRES - STEP - 3 400 EH :

- Les 6 lits de la filière boues qui n'avaient pas été réhabilités (réhabilitation en sable de 2014), l'ont été au premier trimestre 2016. La couche de sable a été entièrement remplacée ainsi qu'une partie des graviers.

Relevage - BROUILLA – Plein ciel :

- La pompe n°2 de relevage a été renouvelée (intégrée aux travaux de protocole de fin de contrat).

Relevage - BROUILLA - Principal :

- En décembre 2016, un SOFREL S550 a été installé dans le cadre des travaux de protocole de fin de contrat. Le site étant directement télésurveillé, l'ensemble des alarmes est directement accessible et les alarmes sont nominatives au lieu d'être reliées par le biais d'un défaut générique « défaut PR » à partir du SOFREL de la station d'épuration. Cela devrait permettre de réduire les pertes d'informations et les échecs liés aux pannes. Cela faisait partie des demandes d'améliorations émises dans le RAD de 2015 (intégré au protocole de fin de contrat).
- Dans le même temps l'armoire de commande a été renouvelée (également intégrée aux travaux de protocole de fin de contrat).

BROUILLA - STEP - 1500 EH :

- Les deux lits de la file boues qui avait été réhabilité en 2014 (remplacement des graviers et sable) ont été réaménagés en ourdis.
- Les 4 lits restant ont été entièrement curés : boues au mois d'octobre puis graviers. La réhabilitation complète avec remplacement de l'intégralité des matériaux filtrants, consolidation et reprise du GC, pose de ourdis a été terminée début d'année 2017.
- Les travaux d'amélioration de la filière boues ont nécessité la mise à l'arrêt de la file boues de septembre à décembre 2016 (extractions irréalisables) ce qui a impacté un peu plus la production de boues.

Les murs du Génie Civil ont été repris en partie. Toutes les plaques manquantes, remplacées par des planches en bois ainsi que les plaques béton fendues ont été réalisées en béton banché.



Suivi travaux lits n°6 ; 7 et 8



Suivi travaux lits n°1 ; 2 et 4

- L'escalier qui donne accès aux ouvrages de prétraitements et au Bassin d'aération s'est endommagé. Un affaissement du terrain est responsable de la désolidarisation entre l'escalier et la passerelle d'accès aux ouvrages.



- L'intérieur du local technique a été repeint au printemps 2016.

CALMEILLES - STEP - 150 EH :

- L'accès à la station, refait en fin d'année 2015, a permis la mise en place d'une plate-forme avec potence au-dessus de la pompe de recirculation. En janvier 2016, l'ensemble du dispositif de recirculation (pompe et canalisation souple) ont été remplacés pour rétablir un fonctionnement normal
- L'entretien et l'exploitation de la station d'épuration sont rendues difficiles par l'absence d'eau potable. La réutilisation de l'eau traitée ne permet pas d'accomplir toutes les tâches d'exploitation. De plus, le débit disponible est faible (Le volume traité par la STEP est approximativement égal à 5 m³/j).

Relevage - CAMELAS– Bellecroze :

- Les vannes de la chambre des vannes ont été renouvelées.

CAMELAS - STEP - 900 EH

- Les lits de la filière boues ont été réhabilités en ourdis pour une amélioration du temps de séchage (fin des travaux avril 2016). Les travaux n'ont pas gênés l'exploitation du site puisque les lits ont été faits suivant un roulement pour permettre la continuité des extractions de boues. Cette amélioration avait été proposée dans les RAD de 2015.



- Les performances du dégraisseur de la STEP étaient gênées par un débit trop important et un fil d'eau trop haut. A chaque bâchée du relevage, le dégraisseur montait en charge et les effluents débordaient vers la goulotte d'évacuation des graisses.
- Au mois d'août 2016, la position des canalisations a été modifiée pour casser le flux.
- Dans un même temps, la goulotte d'évacuation des graisses et le saut à ski ont été refaits et surélevés. La jupe du clifford du dégraisseur a été remplacée.
- L'airflot du dégraisseur a été remplacé le 6 octobre 2016. L'ouvrage a été mis en service et en fonctionnement normal. Les améliorations du dégraisseur doivent être évaluées (exploitation courante).
- Au mois de juillet, une fuite a été réparée sur le branchement Eau Potable de la STEP.
- La pompe de relevage n°1 a été renouvelée (incluse dans le protocole de fin de contrat) ainsi que la petite armoire de commande du dégrilleur et du relevage (entrée STEP).

Relevage - FOURQUES - Principal :

- La nourrice, les pieds d'assises et les barres de guidage et leurs supports ont été renouvelés.
- L'antenne du SOFREL a été remplacée au mois d'octobre 2016 (vandalisée).

FOURQUES - STEP - 1833 EH :

- Suite au constat d'un départ de boues le 27 juin 2016 à 10h00, l'exploitant a identifié que le surdébit étant en cause de ces départs de boues, provenait de l'obstruction de l'exutoire de la station d'épuration. L'effluent traité ne pouvant être rejeté vers le milieu naturel revenait en-tête de station par le trop-plein du Poste de relevage. Ce dysfonctionnement a fait l'objet d'une déclaration d'incident technique le 28 juin 2016.
- Les lits de la filière boues ont été réhabilités en ourdis. Pour gêner le moins possible les extractions de boues, ils ont été réhabilités deux par deux de juin à septembre 2016. Cela faisait partie des propositions d'améliorations du RAD 2015 et a fait partie des travaux de protocole de fin de contrat.
-

Relevage - LLAURO - Principal :

- Au mois de septembre, l'intérieur du local a été repeint entièrement.



LLAURO - STEP - 600 EH :

- Les cellules biodisques de la file n°1 ont été déposées en début d'année. L'axe était endommagé et a dû être rechargé. Les paliers et les roulements ont tous été remplacés. Le moteur d'entraînement de l'axe a été révisé et des pièces remplacées. La file n°1 a pu être remontée le 28 juillet 2016. Ces travaux ont été pris en compte dans les travaux de protocole de fin de contrat.
- Un dysfonctionnement de l'extraction des boues ne nous permettant pas de basculer sur la file n°2. La file n°1 n'a pu être mise en service qu'au mois d'octobre. Après vidange de la file n°2, l'extraction des boues a pu être réparée provisoirement (en volant). En effet, le système d'extraction d'origine communie entre la file n°1 et la file n°2. Des tuyaux s'étant déboîtés sous la file n°2, la cellule n°1 se vidait dans la cellule n°2 lorsque la pompe fonctionnait. Lorsque les travaux de réparation des biodisques débiteront, nous en profiterons pour réparer le système d'extraction d'origine.
- La file n°2 a été arrêtée pour vidange, nettoyage et expertise (octobre). La file n°1 ayant été mise en service début octobre, elle traite désormais la totalité des effluents entrants. La STEP est à moins de 50 % de sa capacité en charge entrante. Au mois de décembre, les cellules de biodisques, qui sont plus endommagées encore que ne l'étaient celles de la file n°1, ont été déposées et sont en attente de réparation. Ces travaux ont été inclus dans le protocole de fin de contrat et devraient débiter au mois de mai-juin 2017.
- Les moteurs du compacteur et du tamis rotatif ont été remplacés (en mars et en juillet). Une partie des travaux était incluse au protocole de fin de contrat, le reste (entretien, mise au dimension, fourniture du moteur du compacteur, pose) a été passé en garantie sur le compte d'exploitation.
- Le retour des eaux drainées par les lits macrophytes (extraction des boues) se faisait en aérien vers les files de biodisques. Au mois d'octobre 2016, ce dispositif est devenu pérenne avec l'enfouissement de canalisations permettant le retour de ces eaux vers la file n°1 et la file n°2 (système de vannettes). Cette amélioration avait été proposée dans le RAD 2015.



Enfouissement des conduites de récupération des eaux filtrées

THUIR - STEP - 15033 EH :

- Le chantier de construction de la nouvelle station intercommunale de Thuir a débuté fin d'année 2015. La phase 1 s'est étendue tout au long de l'année 2016. L'ensemble des effluents a été traité par l'ancienne STEP.
- Les lits de séchage qui constituent une partie de la file boues de l'ancienne comme de la nouvelle station ont été entièrement réhabilités (soit 41 lits). Le matériau filtrant a été entièrement remplacé : drains, graviers, sable, et amélioré par la pose d'ourdis qui devrait faciliter le séchage. Ce chantier de réhabilitation a débuté au mois d'août et s'est terminé en toute fin d'année 2016. Il faisait partie des travaux de protocole de fin de contrat.
- Deux incidents techniques ont été déclarés les 11 et 25 janvier 2016, pour signaler une dégradation du traitement entraînant des boues et mousses vers le milieu naturel. Le ralentissement de la production de boues au mois de décembre 2015 (panne de la déshydratation mécanique) associé à l'augmentation des débits journaliers avaient déstabilisé le traitement malgré l'augmentation des dosages de chlorure ferrique.
- Le 4 avril 2016, la station a traité des volumes bien supérieurs à sa capacité hydraulique en raison des intempéries et d'une panne du système de mesure du bassin Tampon. Le signal niveau haut n'a pas été relayé et le débit de référence non appliqué. En conséquence de quoi, des départs de boues ont été constatés les jours suivants. A posteriori, l'hydoranger du Bassin Tampon a été remplacé par un neuf.
- Le 13 octobre, une déclaration d'incident technique a été réalisée concernant un départ de boues. Les paramètres de fonctionnement semblaient toutefois normaux si ce n'est que la concentration en boues dans le BA avait légèrement augmenté (5.5 g/l au lieu de 4.5 g/l). La production de boues a été augmentée autant que possible, ainsi que le dosage du chlorure ferrique. La vanne d'alimentation du bassin d'anoxie a été légèrement bridée pour limiter les à-coups hydrauliques sur le clarificateur.
- Le 5 décembre 2016 une déclaration d'incident technique fait état d'un départ de boues sans plus de raison apparente.

Relevage - THUIR - Camélis :

- Les plaques de couverture ont été changées au mois de septembre 2016. Dans le même temps l'ensemble du site a été rafraîchi.
- L'armoire de commande a été renouvelée et le poste équipé d'une sonde piézométrique dans le cadre des travaux de protocole de fin de contrat.



Relevage - THUIR - Locicero :

En septembre, le site a été repeint (protection d'armoire et portes).



TRESSERRE NIDOLERES - STEP - 150 EH :

- La station d'épuration est très vétuste et le traitement y est sommaire. Le réseau d'alimentation se bouche très fréquemment en amont. L'alimentation du site est donc souvent discontinuée avec des à-coups hydrauliques et en charge organiques.
- Le chemin d'accès à la zone des drains est impraticable avec un véhicule une partie de l'année (pluies, crues). Les opérations de nettoyage, d'entretien et de desherbage en sont plus compliquées d'autant que les jardins alentours ont été abandonnés et le chemin n'est plus emprunté.
- Au mois de mai 2016, les accès au site (STEP et zone de drains) ont été rétablis grâce à l'élagage des arbres et le dégagement des chemins. La zone de drains a été entièrement débroussaillée. Ces travaux ont été possibles car les chemins n'étaient plus inondés. Les drains ont été curés par camion hydrocureur.
- Les drains sont en très mauvais état. L'infiltration ne se fait plus correctement. Le terrain est souvent gorgé d'eaux et ne peut donc recevoir les effluents traités de la STEP. Les drains restent donc en eau.



Relevage – ST JEAN LASSEILLE - Principal :

- Une pompe de relevage a été renouvelée (ajoutée au protocole de fin de contrat).

SAINT JEAN LASSEILLE - STEP - 1300 EH :

- Les lits de la filière boues ont été améliorés par la pose d'ourdis en surface. La réhabilitation en sable avait été effectuée en 2014. Les travaux d'aménagement se sont étalés de mai à juillet. Cette amélioration avait été proposée dans le RAD 2015.

Relevage – Passa - Route de Tresserre :

- Les clapets et la vanne à opercule ont été renouvelés.

Relevage – Passa - Monastir del Camp :

- La canalisation de refoulement des pompes a été renouvelée.
- Le chemin d'accès au PR a été refait.

SAINT JEAN LASSEILLE - STEP - 1300 EH :

- Les lits de la filière boues ont été améliorés par la pose d'ourdis en surface. La réhabilitation en sable avait été effectuée en 2014. Les travaux d'aménagement se sont étalés de mai à juillet. Cette amélioration avait été proposée dans le RAD 2015.

Relevage – TROUILLAS - Principal :

- Le 17 septembre 2016, l'alarme de by-pass s'est activée à 19h30. Les 3 pompes de relevage fonctionnaient mais étaient limitées en débit à 10 m³/h au lieu de 60 m³/h. L'intervention du personnel d'astreinte a permis le rétablissement du fonctionnement normal à 20h40 après avoir débouché les trois pompes de relevage. 15 m³ ont été by-passés pendant la durée de l'intervention. Cet incident a été déclaré le 19 septembre 2016.

TROUILLAS- STEP - EH :

- Une déclaration d'incident technique a été envoyée le 7 avril 2016. Suite à des réglages manuels de l'aération (mode horloge), la station s'est trouvée rapidement en sous-oxygénation (le 29/03/2016). Le 4 avril 2016, l'effluent traité était jaunâtre et les boues noires. Le jour du constat, les réglages de l'aération ont été basculés en mode asservissement aux sondes et la production de boues augmentée. Un diagnostic de l'automate a mis en évidence un défaut bloquant le paramétrage du mode horloge. Il a été modifié dans la foulée. D'autre part, nous soupçonnons une arrivée d'effluent non domestique à ce moment-là car les temps de marche journalier des surpresseurs n'étaient pas incohérents et ne pouvaient alerter l'exploitant.
- Au mois d'août 2016, l'aération fonctionnait sur les temps minimum et maximum de marche et d'arrêt des surpresseurs alors qu'elle était en mode oxygène. L'aération a donc été passée en table horaire jusqu'au mois de décembre 2016. Les temps de fonctionnement ont été ajustés en fonction des analyses de terrain pendant la durée de réparation. Le transmetteur des sondes a été remplacé (décembre) et déplacé pour permettre une meilleure utilisation. L'automate a été corrigé. Les sondes oxygène et RedOx ont été calibrées après remplacement des capteurs.
- Un affaissement du terrain, derrière le Bassin d'Aération a nécessité le tassage de toute la zone et un remblaiement derrière les bassins (19/10/2016). Sous la dalle de béton qui supporte les escaliers rien ne peut être fait.



- Lors des intempéries de fin novembre début décembre 2016, une fuite a fait quelques dégâts au plafond du local technique (laboratoire). Après diagnostic, il semble que cela soit dû à une tuile cassée sur le toit. La réparation est prévue début d'année 2017.

TRESSERRE - STEP - 1220 EH :

- La déclaration d'incident technique du 3 février 2016, signale un débordement d'eaux usées en amont de la STEP en conséquence de l'obstruction du dernier collecteur. Le dégagement du collecteur a entraîné une suralimentation de la filière avec départs de boues et colmatage de la conduite d'alimentation du puits de recirculation. L'opération de désobstruction a nécessité la mise à l'arrêt de la station de 14h à 16h pour permettre la vidange du clarificateur.
- Le 10 mai une déclaration d'incident technique signale l'obstruction de la canalisation entre le dégazeur et le clarificateur ayant eu pour conséquence un débordement d'effluent brut. La vidange du clarificateur a été nécessaire pour permettre le rétablissement du traitement et de l'alimentation.
- La racle de surface du pont tournant du clarificateur a été remplacée (24/05/2016)
- Les conduites de refoulement des deux pompes de recirculation ont été refaites y compris les traversées de parois (19/05/2016).
- Les barres de guidage, les chaînes et les supports du poste de relevage ont été renouvelées.
- La filière boues est en cours de réhabilitation. Au dernier trimestre 2016, les 3 lits dits « anciens » qui se trouvent dans le périmètre de la STEP, ont été entièrement réhabilités. Les matériaux de filtration ont été remplacés (drains, graviers et sable). Un plancher ourdis termine la réhabilitation des lits. Les 5 lits de la filière dite « nouvelle » seront réhabilités en 2017 dans le cadre du protocole de fin de contrat précédent.



VILLEMOLAQUE-PASSA- STEP - EH :

- Septembre 2016 : De nombreuses arrivées d'effluents d'origine viticoles en entrée STEP ont été observées sur une période de 3 mois perturbant significativement la biomasse épuratrice. Les réglages de l'aération et l'extraction des boues ont été adaptés en fonction des besoins réels de la station.
- Le 23 novembre 2016, l'exploitant a constaté un apport d'effluent de cave important. Sa trace a été remontée jusqu'au PR Passa Monastir puis perdue. Ce déversement a été déclaré.
- Début d'année 2017, l'origine de la majorité de ces apports exceptionnels a été identifiée. Elle provenait d'un dysfonctionnement de la cave coopérative de Passa. A noter que cette cave est équipée d'un dispositif de traitement des effluents et par conséquent, personne ne soupçonnait que les effluents de la cave rejoignaient le réseau d'assainissement collectif.
- Le collecteur, situé sur l'emplacement de l'ancienne station Villemolaque Autoroute a tendance à se boucher (déversement au sol) notamment l'été. Les apports provenant de l'aire d'autoroute du village Catalan ne sont pas négligeables et modifient la qualité de l'effluent brut en entrée STEP ainsi que celle des boues (impact sur la centrifugation).

BROUILLA - STEP - 1500 EH :

- Au dernier trimestre 2016, la filière boues a été entièrement réhabilitée avec une reprise partielle des parties GC endommagées.

THUIR - STEP - 15033 EH :

- La réhabilitation de la filière boues (lits de séchage) a nécessité le remplacement de l'ensemble des matériaux filtrants et la reprise de quelques parties du GC.

PARTIE RESEAUX

THUIR

- Place PERI
- Rue Arago
- Av NABONA
- Collecteur des rosiers

TROUILLAS

- Rue des Violettes

BROUILLA

- Conduite de refoulement sortie PR principal

BANYULS DELS ASPRES

- Rue de la gare
- Rue de la tramontane

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

■ TAUX DE BOUES EVACUÉ SELON LES FILIÈRES CONFORMES

Pour tous les ouvrages d'épuration 100% des boues sont évacuées selon les filières conformes.

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	
Total Partie A :			15
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	98,99%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		152,01	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		153,555	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	99,93%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		153,45	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		153,555	
Total Partie B :			30
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	6,67%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		10,24	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		153,555	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		0
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :			40
VALEUR DE L'INDICE			85

■ Financement des investissements de service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Objet des travaux	Montant de travaux
<i>Castelnou – Mas Janillou</i>	1 200,00
<i>Step Intercommunale à Thuir(M.Oe + Tvx)</i>	3 019 920,61
<i>Villemolaque démolition STEP</i>	3 195,62
<i>Brouilla - Ravin de la Basse</i>	95 508,80
<i>Banyuls dels Aspres - rue de la tramontane</i>	82 880,46
<i>Llauro - rue des Cerisiers</i>	73 769,30
<i>Saint Jean Lasseille - Av.de la Mairie</i>	5 307,30
<i>Thuir- Centre ancien (place Péri) + avenue Nabona</i>	540 731,24
<i>Thuir : Secteur la prade</i>	
<i>Thuir: rue Arago</i>	
<i>Trouillas - Avenue des Albères</i>	2 006,40
<i>Villemolaque - Avenue des Pyrénées</i>	3 087,84
<i>Villemolaque : démolition Steps</i>	
<i>Marché à bons de commandes 2016-2020</i>	9 960,39
TOTAL	3 837 567,96

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	4 561 920,87	5 358 842,87
Remboursements au cours de l'exercice	317 731,51	394 344,85
dont en intérêts	171 233,61	191 266,86
dont en capital	146 497,90	203 077,99

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	429 102,84 €	445 567,73 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux (propositions nouvelles + RAR)	Subventions accordées
<i>Step (études) Tordères - Saint Jean Lasseille</i>	10 000,00	
<i>Step Intercommunale à Thuir (M.Oe + Tvx)</i>	2 486 182,17	
<i>Etude Recherche des rejets non domestiques - STEP Interco, Thuir</i>	169 200,00	
<i>Travaux : Castelnou Mas Janillou (réhab),</i>	41 666,67	
<i>Brouilla - Ravin de la Basse</i>	1 666,67	
<i>Fourques - Voie Communale n°1 (Cave/Pharmacie) : MOE+TOPO+DIAG</i>	6 000,00	
<i>Fourques - Voie Communale n°1 (Cave/Pharmacie) : TRAVAUX RÉSEAU</i>	52 000,00	
<i>Saint Jean Lasseille - Av.de la Mairie</i>	357 211,55	
<i>Terrats - Rue de l'église + Place Saint Vincent : MOE+TOPO</i>	3 333,33	
<i>Terrats - Rue de l'église + Place Saint Vincent : TRAVAUX RÉSEAU</i>	28 000,00	
<i>Thuir: rue Arago</i>	85 550,50	
<i>Thuir - avenue Fauvelle + Noguères : MOE+TOPO+DIAG</i>	12 500,00	
<i>Thuir - avenue Fauvelle + Noguères : TRAVAUX RÉSEAU</i>	104 000,00	
<i>Thuir - Rue du Souvenir : MOE+TOPO+DIAG</i>	5 000,00	
<i>Thuir - Rue du Souvenir : TRAVAUX RÉSEAU</i>	56 000,00	
<i>Tresserre - Etude Rue du Canigou</i>	8 333,33	
<i>Trouillas - Avenue des Albères</i>	263 750,00	
<i>Villemolaque - Avenue des Pyrénées</i>	5 500,00	
<i>Etudes Points noirs Assainissement : Montauriol Hostalets (études), Thuir Ferme école (études), Villemolaque (Mas Sabole), Caixas (Hameaux)</i>	25 000,00	
<i>Travaux suite à intempéries</i>	169 181,29	
TOTAL	3 890 075,50	

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée

■ MONTANTS NON RECOUVRÉS

	2015	2016
montants des abandons de créance (montants des factures irrécouvrables)	3 656,35 €	9 856,13 €
dont part délégataire	3 600,00 €	8 100,00 €
dont part collectivité	56,35 €	1 756,13 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des dégrèvements	34 040,19 €	42 778,54 €
dont part délégataire	17 837,92 €	22 738,03 €
dont part collectivité	16 202,27 €	20 040,51 €
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2015	2016

■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

La fiche ci-dessous présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

■ PRIX GLOBAL SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, affermage du 01/01/2008 avec la société SAUR, Tarif domestique : syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, affermage du 01/01/2008 avec la société SAUR, Tarif domestique : syndicat

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er janv. 2016	1er janv. 2017	Évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	104,82 €	108,48 €	+3,50%
de l'assainissement collectif	101,57 €	107,20 €	+5,54%
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	95,30 €	96,50 €	+1,26%
pour l'assainissement collectif	111,10 €	111,10 €	0,00%
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	34,80 €	34,80 €	0,00%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	19,20 €	18,60 €	-3,12%
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	13,32 €	13,20 €	-0,90%
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 %
TVA			
pour le service d'eau potable	13,65 €	13,91 €	+1,90%
pour l'assainissement collectif	23,19 €	23,69 €	+2,16%
Total TTC			
pour le service d'eau potable	261,89 €	266,89 €	+1,91%
pour l'assainissement collectif	255,06 €	260,59 €	+2,17%
TOTAL TTC GLOBAL	516,95 €	527,48 €	+2,04%

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU!

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

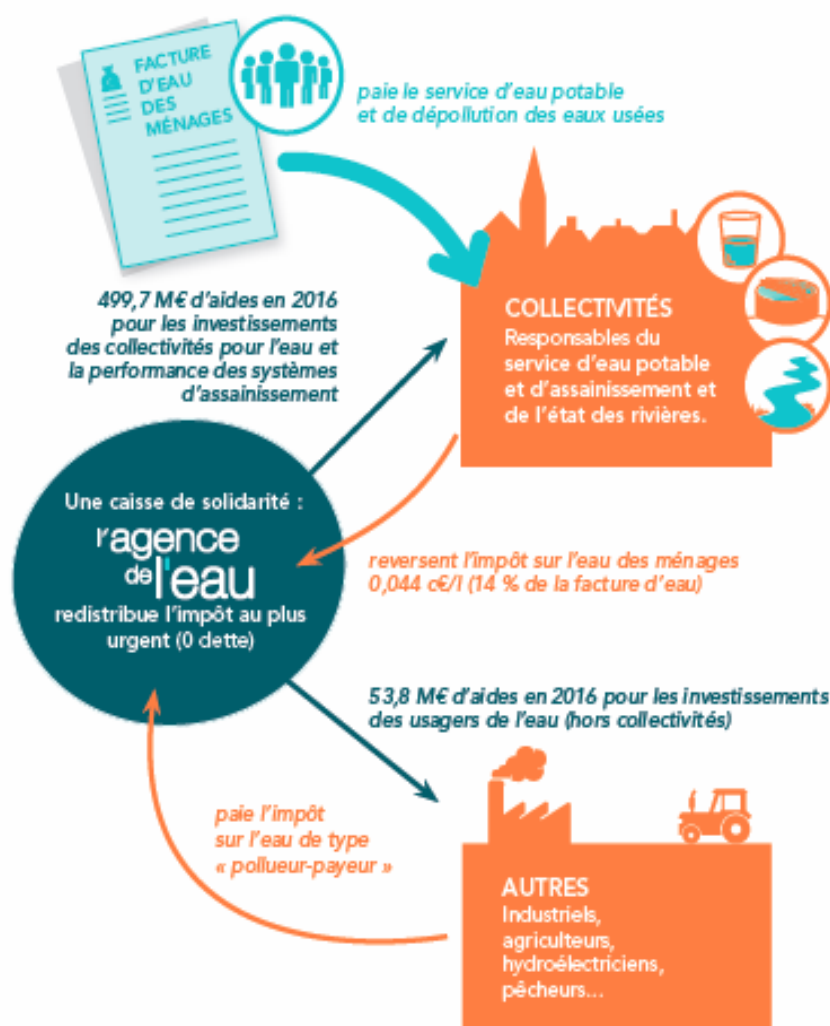
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Slepaa 2014.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m³ en 2016 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

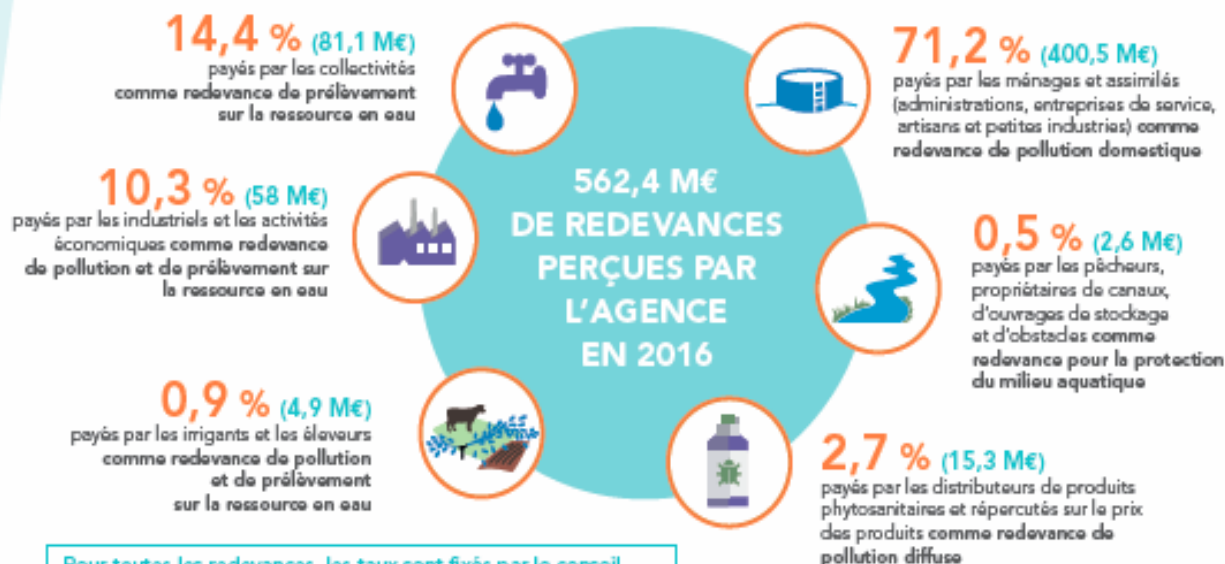
> Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2017

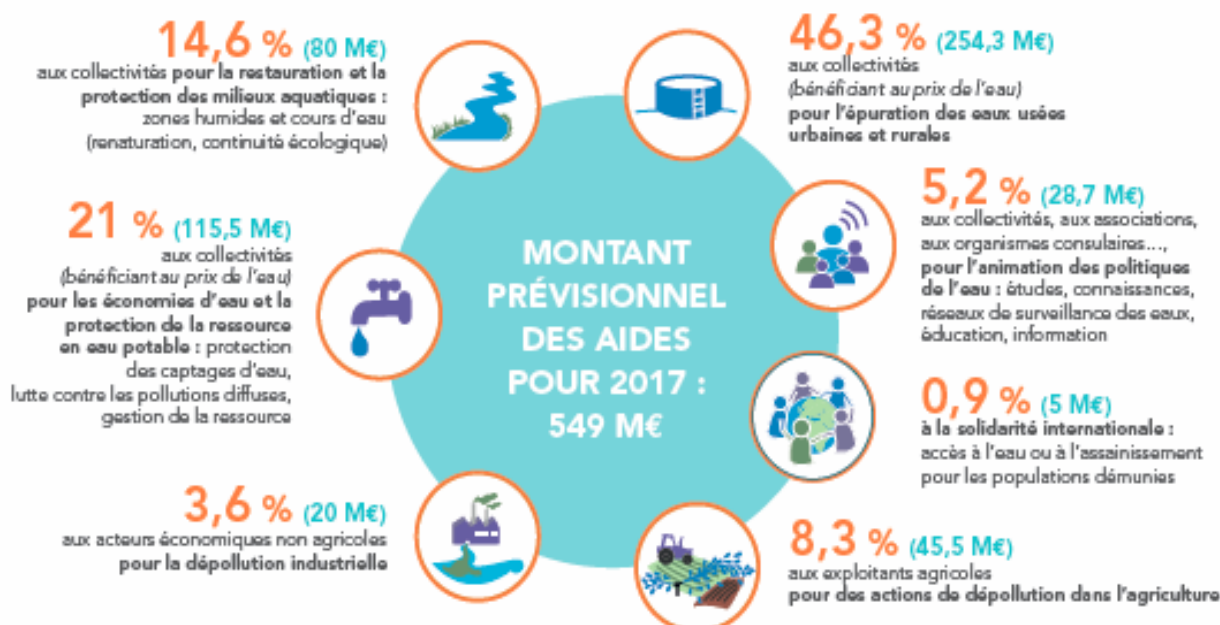
Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

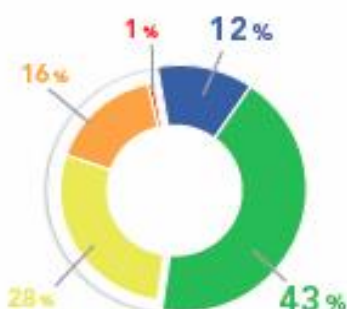
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



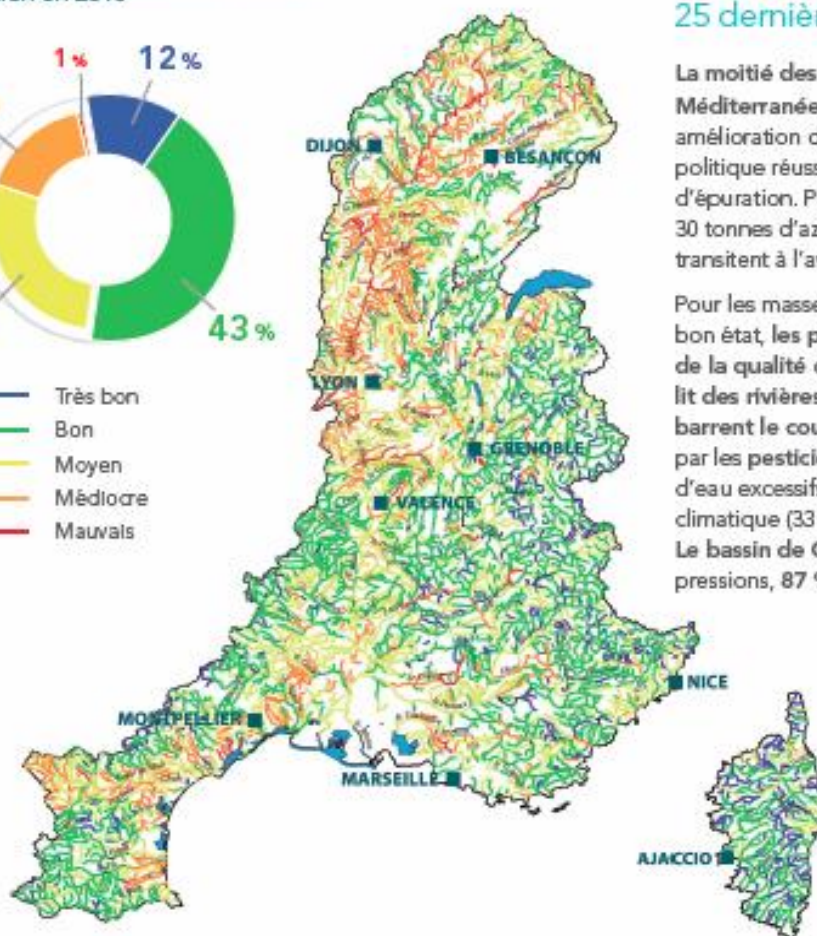
Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes